

**APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° 029/AONO/CR-LT/CIPM/2022  
DU 26 SEPTEMBRE 2022 TRAVAUX  
DE RÉHABILITATION DE TRONCON  
DE ROUTE FIN GOUDRON JAPOMA-  
CARREFOUR DIEU BENIT BOUCLE  
CARREFOUR ALADJI LONGUEUR 6  
500km DANS L'ARRONDISSEMENT  
DE DOUALA 3ième, DEPARTEMENT  
DU WOURI, REGION DU  
LITTORAL. Financement : Budget  
d'Investissement Public du  
Conseil Régional du Littoral,  
Exercice 2022**

**1.0bjet**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2022, le Président du Conseil Régional du Littoral lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE TRONCON DE ROUTE FIN GOUDRON JAPOMA-CARREFOUR DIEU BENIT BOUCLE CARREFOUR ALADJI LONGUEUR 6 500km, DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3ième, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL.

## **2.Consistance des prestations**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent tous les tâches prévues au cadre du devis quantitatif et estimatif.

## **3.Cout Prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de:

<b>MONTANTS TTC (FCFA)</b>
<b>52 000 000</b>
Cinquante-deux millions

## **4.Allotissement**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

<b>Désignations</b>
<b>TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE TRONCON DE ROUTE FIN GOUDRON JAPOMA-CARREFOUR DIEU BENIT BOUCLE CARREFOUR ALADJI LONGUEUR 6 500km DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3<sup>ième</sup>, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL.</b>

## **5.Participation et origine**

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais disposant de capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux de Bâtiments et de Travaux Publics.

## **6.Financement**

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public du Conseil Régional du Littoral (BIP), exercice 2022 de la République du Cameroun, sur la ligne d'imputation budgétaire :221110

## **7.Consultation du Dossier**

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à au Conseil Régional du Littoral.

## **8.Acquisition du Dossier**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL, Service Technique, dès publication du présent avis, sur présentation de l'Original de la Quittance de versement d'une somme non remboursable de **Soixante-deux mille (62 000) francs FCFA** dans le compte n° **33598800001-89** intitulé "**Compte Spécial CAS-ARMP**" ouvert dans toutes les **Agences BICEC**. Sous peine de rejet, la quittance devra préciser clairement le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres et ne devra comporter aucune rature ni élément de nature à remettre en cause son authenticité.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boîte Postale, Téléphone, Fax, E-mail, sur une photocopie de la Quittance.

## **9.Remises des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles et une(01) version numérique devrait parvenir à au Conseil Régional du Littoral sous pli fermé au plus tard le **18 OCTOBRE 2022 à 11 heures**, heure locale et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N°029/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 26 SEPTEMBRE 2022**

**TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE TRONCON DE ROUTE FIN GOUDRON  
JAPOMA-CARREFOUR DIEU BENIT BOUCLE CARREFOUR ALADJI  
LONGUEUR 6 500km**

**DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3<sup>ième</sup>, DEPARTEMENT DU WOURI,  
REGION DU LITTORAL.**

**Financement : Budget d'Investissement Public**

**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

## **10.Delai de Livraison**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** à compter de la notification de l'ordre de service pour le démarrage.

## **11.Cautionnement Provisoire**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est de

<b>MONTANTS TTC (FCFA)</b>
<b>1 040 000</b>
<b>Un million quarante mille francs</b>

et valable pendant cent vingt (120) jours .

## **12.Recevabilité des Offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative agréée à cet effet, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

## **13.Ouverture des Plis**

L'ouverture des offres aura lieu le **18 OCTOBRE 2022 à 12 heures** et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de passation des marchés du Conseil Régional du Littoral, dans la salle de réunion au Conseil Régional du Littoral. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix

dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

## **14. Critères d'évaluation**

### **Principaux critères éliminatoires**

- Absence d'une pièce administrative ou non-conformité d'une pièce administrative à compléter 48h après ouverture des plis ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Offre Financière incomplète pour absence de :
  - Lettre de soumission timbre à 1500fcfa;
  - D'un prix unitaire quantifier;
  - Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
  - Non acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP non paraphés à chaque page, non signés et non datés à la fin) ;
  - Absence de l'attestation de visite du site, du rapport avec une photo couleur montrant une place de la localité ressortant le nom sur une plaque ;
- Offre Technique incomplète pour absence de :
  - La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par l'ARMP/MINMAP ;
  - Un Conducteur des travaux ayant la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres.
  - De rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
  - Note <20/24

## **15. Principaux critères de qualification**

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- le personnel d'encadrement (10rubriques) oui/non
- la disponibilité du matériel (04 rubriques) oui/non
- les références de l'entreprise (03 rubriques) oui/non
- l'organisation et la compréhension du projet (04 rubriques) oui/non
- la présentation des offres (03 rubriques) oui/non

Le non-respect d'au moins 20/24 rubriques entraîne l'élimination de l'offre conformément aux grilles d'évaluation.

### **15.Attribution**

Le marché est attribué au soumissionnaire le moins disant (tout taxes) dont l'offre aura été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et remplissant les capacités techniques et financières requises.

### **16.Durée Validité des Offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

### **17.Renseignements Complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Conseil Régional du Littoral.

***-Bien vouloir appeler gratuitement aux numéros verts suivant 673 20 57 25/699 37 07 48 pour dénonciation de mauvaises pratiques et dysfonctionnement observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics.***

[Télécharger la pièce d'origine](#)

DOUALA Le 26-09-2022

Le PRÉSIDENT  
BANLOG Polycarpe